



RÈGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL

Article 1 : Référencement et conditions générales de participation

Le tournoi est référencé par la FFTT comme un tournoi national de ping en extérieur de catégorie « **Proxi Pro** » intégré au circuit de tournoi “**FreePing Séries**”.

Le tournoi est ouvert à toutes et tous membres d'un club de tennis de table affilié à la FFTT ou simple pratiquante ou pratiquant indépendant.

Le tournoi est ouvert à toutes les catégories d'âges à partir de 9 ans révolus.

Le tournoi se déroule suivant les règles de la pratique du ping en extérieur établies par la FFTT.

Tous les résultats individuels seront comptabilisés pour le classement ELO de chaque participante ou participant. Ce classement est consultable dans l'application mobile « FreePing by FFTT ».

Article 2 : Licenciation

La joueuse ou le joueur de club doivent être en possession d'une licence FFTT loisir, compétition ou dirigeant de la saison 2025/2026 ou 2026/2027 et être en règle avec la certification médicale.

La joueuse ou le joueur qui ne sont pas adhérents dans un club de tennis de table, devront être en possession d'une licence liberté valide à prendre ici <https://www.fftt.com/liberte/views/formulaire.php> (tarif 6 euros pour 2 mois) et ils doivent être en conformité avec la certification médicale.

Article 3 Tableaux et dotations

Ce tournoi se déroule sur **8 tables**. Il est constitué de **3 tableaux**

Tous les tableaux sont limités à **24 participants pour les tableaux individuels et 24 équipes pour le tableau par équipe**

La dotation globale est de 1950 € en espèces ou chèques complétée par diverses récompenses (goodies, médailles, coupes).

Tableau	Jour	Heure pointage	Licence	Dotations			
				1er	2ième	3ième/4ième	5ième/8ième
A	Samedi	13H00	Compétition -Dirigeant	200	150	100	50
B	Samedi	13H00	Loisir -Liberté	200	150	100	50
C	Samedi	13H00	Loisir-Compétition -Dirigeant-Liberté	200 (équipe)	150 (équipe)	100 (équipe)	50

IMPORTANT :

La dotation sera réévaluée par l'organisateur si le nombre de participants est inférieur à 12 dans chaque tableau.

Les dotations seront remises aux ayant-droits, contre signature, à la fin du tableau. En cas de non récupération dans les 15 jours qui suivent le tournoi, elles seront annulées.

Article 4 : Formules

Tableaux A et B (simple)

Poules d'au moins 3 joueuses ou joueurs. 3 qualifiés par poule qui intègrent ensuite un tableau éliminatoire.

Toutes les joueuses et tous les joueurs doivent avoir un compte sur l'application Freeping by FFTT. C'est le nombre de points ELO de l'application qui permettra de classer les joueuses et joueurs inscrits dans les tableaux du tournoi.

Les poules seront réalisées avec la formule du serpent et les tableaux par le système du tirage au sort par assiette.

Les parties se jouent en 2 manches de 11 points ou 2 manches de 3 minutes (la première limite atteinte) avec addition des points sur les 2 manches. 1 point décisif sera joué en cas d'égalité.

Tableaux C (équipe)

Les équipes mixtes de 2 (1 homme / 1 femme) se jouent en format de la ronde à l'italienne en manches de 11 points :

Joueur A contre joueur X de 0-0 jusqu'à ce qu'un joueur atteigne 11 points

Joueuse B contre joueuse Y en reprenant le score de son partenaire et jouent jusqu'à ce qu'une des 2 joueuses atteigne 22 points

Double mixte en reprenant le score précédent et jouent jusqu'à ce qu'une paire atteigne 33 points (point décisif à 32-32)

Article 5 : Saisie des résultats

Pour nous contacter: e-mail : freepingseries@citt.fr

Site internet : <https://www.citt.fr>

Pour les parties de simple, les joueuses et joueurs devront se défier puis saisir le résultat du gain de la partie sur l'application Freeping by FFTT pour comptabiliser les points ELO (matches classés). Il faudra utiliser le mode partie flash afin que les 2 joueuses ou joueurs enregistrent leur partie avant de la débiter. L'invitant saisira le résultat (gagné ou perdu) à l'issue de la partie. Le résultat de la partie sera également à donner au Juge-Arbitre du tournoi pour le déroulement du tableau.

Article 6 : Droits d'engagement

Le paiement des droits d'engagement s'effectue au moment de l'inscription, exclusivement en ligne

Les droits d'engagement sont fixés à :

Tableau A :	5 €
Tableau B :	5 €
Tableau C :	5 € par personne (soit 10 euros pour l'équipe)

Les droits d'engagement ne seront pas restitués en cas de désistement, pour quelque raison que ce soit, dans un ou plusieurs tableaux, au-delà de la date et de l'heure de limite d'inscription.

Article 7 : Inscriptions

Les inscriptions seront closes le samedi 5 septembre 2026 à 13 heures.

Elles sont à faire :

→ en ligne uniquement via [le formulaire](#)



Article 8 : Pointage

Les joueuses et joueurs devront justifier de leur présence (pointage) à 13 heures le jour du tournoi.

Article 9 : Directeur de compétition, juge-arbitre et organisateur

Le Directeur de compétition est :

Stéphane Lelong – Conseiller Technique Sportif de la FFTT

Le juge-arbitre est :

Florence Brault – JA1 et présidente Centr'Isère Tennis de Table

L'organisateur du tournoi :

Jean-Michel Poulat – Vice-Président Centr'Isère Tennis de Table

Article 10 : Arbitrage, balles et tenue sportive

L'arbitrage des parties est effectué par les joueuses et joueurs.

Pour nous contacter: e-mail : freepingseries@citt.fr

Site internet : <https://www.citt.fr>

Les balles blanches Nittaku by Donic d'extérieur (plus lourdes et plus dures) sont fournies par l'organisateur.

Une tenue sportive conforme aux règlements de la FFTT est exigée sauf autorisation spéciale donnée par le Juge-Arbitre.

Les raquettes sont au choix des joueuses et joueurs.

Article 11 : Buvette

Une buvette et de la petite restauration seront disponibles devant le gymnase Le Vergeron à 200 m de l'espace multisport Claude Bergeret jusqu'à 15h.

Après 15h, une buvette sera ouverte sur le lieu du tournoi.

Article 12 : Vol et règles

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet.

Il est formellement interdit de fumer sur l'espace multi-sport Claude Bergeret.

De nombreuses poubelles seront mises à disposition, merci de les utiliser, de faire le tri adapté et de laisser les espaces propres.

Article 13 : Droit à l'image

Chaque participant-e autorise expressément les organisateurs de Centr'Isère TT ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elle-il pourrait apparaître au cours de la compétition et lors des remises de lots.

Article 14 : Acceptation du règlement

En s'inscrivant au tournoi, la joueuse ou le joueur acceptent sans réserve tous les articles de ce règlement.